

urbactis
Aicha du Boucheron
Paysagiste D.P.L.G.

Gildas Carré
Directeur associé
Urbaniste

Jacobus Vos
Directeur associé
Ingénieur VRD
Etudes hydrauliques

Maxime de la Touche
Ingénieur E.S.O.T.
Modélisation 3D & BIM
Prestations par drone

Sébastien Le Pape
Directeur associé
Géomètre-Expert

Département du Tarn
Commune de Grazac

4.A - Document Graphique de Zonage
Plan Local d'Urbanisme
Planche 1/3



Echelle: 5000
Dossier D'Approbation - Juin 2016
Dossier n°120101

AGENCE de MONTAUBAN
80 Innesse de Béarn
Rue de la République
82033 MONTAUBAN Cedex
Tel 05 63 44 22 22

AGENCE de GRENADE
1888 rue des Pyrénées - BP 3
31030 GRENOBLE cedex 03
Tel 05 62 44 14 88
urbactis@urbactis.fr
www.urbactis.fr

Nos compétences
Urbanisme & Paysage
Ingénierie VRD
Etudes paysagères
Géomètre-Expert
A.M.O. patrimoniale
Modélisation 3D & BIM
Prestations par drone
Cartographie & SIG

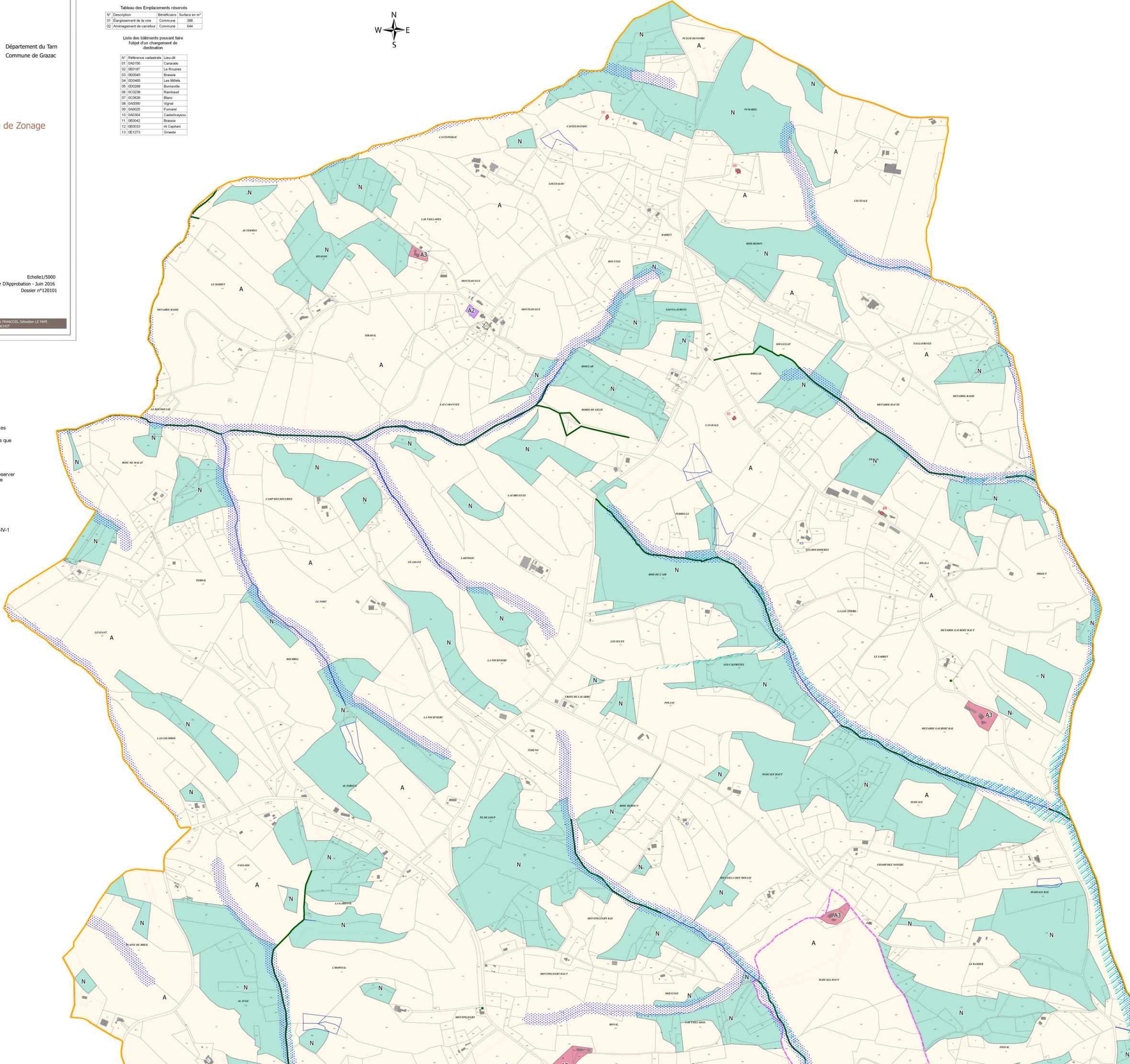
Urbactis est détenteur des archives des cabinets de Géomètres-Experts : Philippe FRANCOIS, Sébastien LE PAPE
Pierre JEANNEAU, Jean-Louis JOBERT, Henry TOUSSAINT et Pierre BANCHICAT

Tableau des Emplacements réservés

N°	Description	Superficie Surface en m²
01	Élargissement de la voie	398
02	Aménagement de carrefour	644

Liste des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination

N°	Référence cadastrale	Lieu-dit
01	040156	Canavals
02	020187	Le Rouzeix
03	020440	Bravais
04	020495	Les Millets
05	020298	Bonneville
06	020238	Rambaud
07	020238	Blanc
08	040090	Vignol
09	040025	Fumarel
10	040204	Castelmayrou
11	020042	Bravais
12	020033	Al Capitani
13	021273	Gineste



Légende

Zonage

- U1 : Zone correspondant à l'habitat dense de Grazac
- U2 : Zone correspondant aux espaces bâti pavillonnaire
- AU : Zone à urbaniser ouverte
- N : Zone Naturelle
- A : Zones Agricole
- A2 : Secteur agricole constructible, où les habitations et annexes sont autorisées sous certaines conditions
- A3 : Secteur agricole constructible, où des constructions autres que des habitations sont autorisées sous certaines conditions

Autres informations

- Emplacements réservés
- Espaces présentant un intérêt écologique et/ou paysager à préserver en l'état selon les dispositions de l'article L123-1-5-III-2 du code de l'urbanisme
- Espaces boisés à protéger
- Orientation d'aménagement et de programmation
- Corridors écologiques liés aux cours d'eau
- Espaces et secteurs contribuant à la continuité à la migration de la faune sauvage
- Sentier de randonnée à préserver au titre de l'article L123-1-5-IV-1 du code de l'urbanisme
- Boisements linéaires justifiant une préservation appropriée
- Arbre isolé justifiant d'une préservation appropriée
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L123-1-5-II du code de l'urbanisme
- Espace soumis au risque d'inondation
- Le plan de prévention des risques d'inondation du Tarn aval approuvé le 18 août 2015

Avertissement : Les données diffusées concernant la zone inondable sont informatives et non opposables au tiers. Les données SIG ont été standardisées à partir des données numériques ayant servis à l'élaboration des PPRi approuvés. Nous ne garantissons pas leur exhaustivité et leur exactitude par rapport aux documents opposables. Les documents officiels et opposables aux tiers peuvent être consultés à la Mairie ou à la préfecture.